



Agnès BUZYN

Ministre des Solidarités et de la Santé

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 8 novembre 2019

Réforme du 100% santé : Agnès Buzyn a réuni les représentants des complémentaires santé pour échanger sur l'évolution des cotisations pour 2020

La ministre des Solidarités et de la Santé a réuni ce vendredi 8 novembre le comité de suivi de la réforme du 100% santé dans son volet financement, comprenant des représentants de l'assurance maladie, des organismes complémentaires et des assurés.

L'objectif de cette réunion était de sécuriser la prochaine étape de la réforme, avec le remboursement à 100% des lunettes de vues et de certaines prothèses dentaires (couronnes et bridges) dès le 1^{er} janvier 2020. La baisse du reste à charge pour les audioprothèses se poursuivra avec une réduction supplémentaire de 250 euros du reste à charge par oreille à cette même date.

A cette occasion, la ministre a rappelé que le 100% santé ne pouvait pas être un motif de hausse des tarifs en 2020, saluant l'engagement des fédérations d'organismes complémentaires qui respectaient cet engagement. De manière plus globale, elle a souligné l'importance d'une évolution modérée des cotisations, nécessaire pour garantir l'accès effectif aux soins de tous les français.

La réunion a également porté sur la mise en œuvre de l'engagement des organismes complémentaires sur la lisibilité des garanties, pour que les assurés puissent comprendre et comparer les garanties des contrats et ainsi faire leur choix en toute connaissance de cause.

Enfin, l'ambition de la mise en place du tiers payant pour l'offre 100% santé a été réaffirmée. Le tiers payant est en effet essentiel pour lever tous les freins à l'accès à ces équipements qui peuvent souvent nécessiter une avance importante de trésorerie.

Le 100 % santé est une réforme qui constitue un progrès majeur dans l'accès aux soins et protège les Français contre l'augmentation des dépenses contraintes. Elle entre en vigueur par étapes jusqu'à assurer, au 1^{er} janvier 2021, une prise en charge d'aides auditives, de prothèses dentaires et de lunettes de vue remboursées à 100 % par la sécurité sociale et les complémentaires santé.

Contact presse

sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr